

Contrat opérationnel de Mobilité

CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR

BUËCH-DÉVOLUY

GAP-TALLARD DURANCE

SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

SERRE-PONÇON

VALLÉE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin B concrétise une ambition partagée : construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire. Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

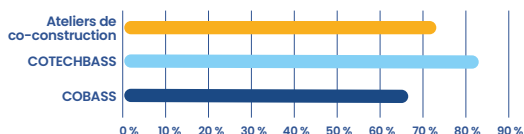
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



8 objectifs généraux



24 objectifs territorialisés



110 engagements, dont :

- 27 engagements de bassin, dont 12 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 83 engagements individuels, dont 28 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité B : un bassin bien connecté et engagé pour des mobilités durables

Le bassin de mobilité B bénéficie d'un réseau ferroviaire essentiel à la connexion régionale et locale, avec les lignes TER Marseille–Briançon, Grenoble–Gap, Valence–Briançon et Marseille–Valence via Veynes. Des études sont en cours sur l'Étoile de Veynes et la complémentarité entre cars et trains afin d'améliorer l'offre ferroviaire et routière, réduire les temps de parcours et mieux desservir les territoires.

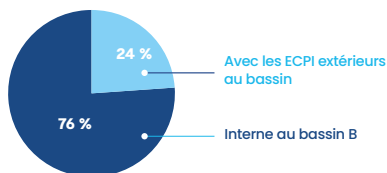
Le bassin compte 4 pôles d'échanges multimodaux (Gap, Embrun, Chorges et Veynes-Dévoluy), ainsi qu'un mini-PEM en projet à La Saulce, associé à un parking de covoiturage.

L'offre routière repose sur les réseaux réseaux Zou! , Vaï, Transaggllo et complétés par des navettes locales... vers les marchés, les sites touristiques et les stations de ski.

Le covoiturage est encouragé à travers des aires dédiées et des initiatives départementales comme Rézopouce et Mobicoop.

Le bassin est également traversé par les itinéraires cyclables V862 (La Durance à vélo) et V64 (Grenoble–Marseille). De nouvelles pistes sont développées sur les territoires, en lien avec des actions locales telles que des ateliers de réparation mobiles, des aides à l'achat de vélos électriques et la promotion d'itinéraires cyclotouristiques.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter les connexions entre les modes de transport

Objectif général : améliorer les correspondances entre les différents moyens de transport (train, bus, vélo, covoiturage...).

À l'échelle du bassin :

- Développer les pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour faciliter les correspondances entre les différents modes de transport et mieux desservir le territoire.
- Renforcer les services proposés dans les PEM (stationnements, information voyageurs, accueil...) et mieux communiquer sur leur fonctionnement.
- Réorganiser les espaces pour un meilleur partage entre les modes de déplacement : piétons, vélos, transports collectifs et voitures.
- Sécuriser et fluidifier les flux dans et autour des PEM afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers.



Rendre l'offre de transport plus claire et accessible

Objectif général : simplifier la compréhension et l'utilisation des services de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Améliorer la communication sur les horaires, les itinéraires et le fonctionnement des transports collectifs, pour faciliter l'accès à l'information et encourager leur utilisation.
- Mener des actions de communication ciblées pour faire connaître l'ouverture à tous des lignes scolaires, souvent méconnue du grand public.
- Informer de manière claire et régulière sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, vélo, transport à la demande...) afin de favoriser des modes de déplacement plus durables.



Mieux coordonner les services de transport collectif

Objectif général : renforcer la complémentarité entre les réseaux régionaux, locaux et touristiques.

À l'échelle du bassin :

- Mieux articuler les offres ferroviaires et routières longue distance avec le maillage local pour faciliter les correspondances et réduire les temps de trajet.
- Renforcer la continuité des lignes de transport collectif entre les intercommunalités (EPCI) et avec les bassins voisins afin d'assurer une desserte homogène du territoire.
- Développer des services mutualisés de desserte fine, comme des navettes locales ou des transports à la demande (TAD), pour mieux relier les zones rurales ou peu desservies aux pôles d'échanges et aux centres de vie.





Mieux informer en cas de perturbations

Objectif général : améliorer la communication lors d'incidents ou d'aléas de transport.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la coordination entre les acteurs de la mobilité (Région, EPCI, opérateurs, services de l'État) pour anticiper et gérer efficacement les situations d'urgence ou de perturbation (intempéries, incidents, travaux...).



Encourager la pratique du vélo au quotidien

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement pratique et accessible à tous.

À l'échelle du bassin :

- Garantir une continuité cyclable sécurisée pour permettre des trajets confortables et sûrs entre les communes et les principaux pôles de vie.
- Développer les services autour du vélo (location, réparation, accompagnement, aides à l'achat de vélos électriques) pour faciliter son usage au quotidien.
- Créer et renforcer les stationnements vélo sur les pôles d'échanges, dans les centres-villes et à proximité des équipements publics.
- Mieux coordonner l'action des différents acteurs (Département, État, intercommunalités) en matière d'infrastructures, de données et de communication.
- Renforcer et mutualiser les actions de sensibilisation pour encourager la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien.



Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

Objectif général : promouvoir les mobilités partagées et réduire le recours à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Créer et équiper de nouvelles aires de covoiturage, avec des services associés (stationnements, signalétique, points d'information) pour faciliter leur utilisation.
- Encourager la pratique régulière du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail, scolaires ou de loisirs, afin de réduire l'usage individuel de la voiture.
- Développer et mutualiser les outils d'autopartage, en lien avec les collectivités et les entreprises, pour proposer des solutions de mobilité partagée accessibles à tous.



Réduire les émissions liées aux déplacements

Objectif général : accélérer la transition énergétique des mobilités.

À l'échelle du bassin :

- Encourager le renoncement à la mobilité subie, en soutenant les solutions qui limitent les déplacements (télétravail, services de proximité, mutualisation).
- Renouveler les flottes de transports collectifs avec des véhicules plus propres et économes en énergie.
- Renforcer le déploiement des bornes de recharge (IRVE) pour accompagner la transition vers les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.



Accompagner la conception et la mise en œuvre de services de mobilité

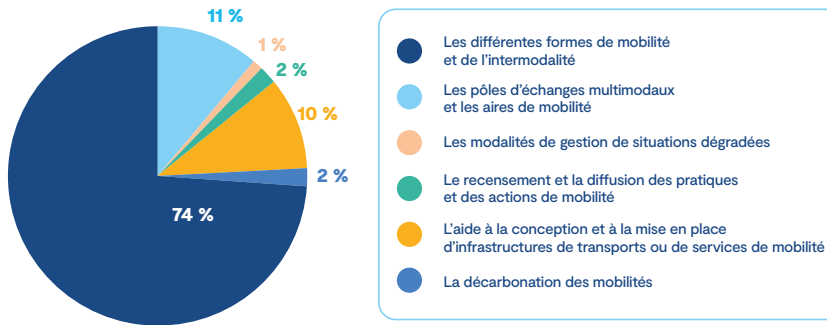
Objectif général : accompagner les territoires dans la conception, la planification et le déploiement de solutions de mobilité adaptées aux besoins locaux.

À l'échelle du bassin :

- Structurer un dispositif de conseil et d'ingénierie pour aider les collectivités à définir et à piloter leurs projets de mobilité.
- Renforcer l'accompagnement technique et financier pour le développement de services de mobilité alternatifs à grande échelle (transport à la demande, covoiturage, autopartage, mobilités douces...).

I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Soutenir le développement de l'offre ferroviaire locale	Multiples
	Développer des services mutualisés de desserte fine	CCSPVA
	Partage d'expérience pour la desserte des fonds de vallées	REGION
	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	REGION
	Augmenter la capacité de l'offre du vendredi (voir dimanche) soir dans le sens Gap/Briançon	REGION
	Graphichage/mise en correspondance des horaires	REGION
	Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure	REGION
	Améliorer l'offre et connexions entre Barcelonnette et Cunéo	DPT 04, CCVUSP
	Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes	REGION
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Analyse du foncier SNCF	REGION
	Développer les pôles de mobilité	DPT 04, DPT 05
	Aménagement Véloroute *La Durance à Vélo® sur la plateforme ferroviaire L905000 Veynes Briançon	CCSPVA, CCSP, CAGTD, GAP
	Faciliter la liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CA PAA et la CC VUSP	CCVUSP, CAPAA
	Mise en service d'une véloroute *Le Buch à Vélo® entre Gap et Sisteron	CCBD
	Étudier l'opportunité cyclable Tour du Lac de Serre-Ponçon	EPCI
	Évènement commun à l'échelle du bassin autour du vélo	CCSPVA
	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	DPT 04
	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	REGION, Mobilités
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 04, DPT 05
	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 05, DPT 04
	Animation territoriale et information autour des services de mobilité partagée	DPT 05
	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION
	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités alpes du Sud	DPT 05, DPT 04, ORT
	Process de suivi des actions du COM	REGION
	Recenser et communiquer sur les services de démobilité existant	REGION
	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	DPT 04, DPT 05

Ces engagements de bassin sont complétés de **83 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité B s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin de mobilité B dans le financement des aménagements cyclables du quotidien et le déploiement des véloroutes régionales.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle installera des stationnements vélos sécurisés en gare.

Enfin, la mise à jour d'une base de données régionale sur OpenStreetMap (OSM) facilitera la planification des équipements et une meilleure information des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

La Région agit pour mieux connecter et rendre plus lisible l'offre de transport :

- optimisation des lignes routières régionales, notamment dans le Val de Durance ;
- étude sur la coordination cars–trains pour fluidifier les correspondances ;
- amélioration des dessertes ferroviaires et routières entre Marseille, Aix et les Alpes, en préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2030 ;
- communication renforcée sur l'ouverture des lignes scolaires accessibles à tous.

Elle pilote également la coordination entre acteurs, via :

- un réseau de référents mobilité par secteur géographique ;
- des comités de bassin pour le suivi du COM ;
- des comités des partenaires régional et locaux là où les communautés de communes ne sont pas compétentes.

Côté usagers, la Région poursuit le déploiement d'une billettique interopérable, associant :

- un système d'information unifié,
- une tarification régionale commune,
- une mutualisation des points de distribution.

La mise en commun des données Région–territoires permettra d'offrir une information voyageurs fluide et homogène.



Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

La Région soutient la création et l'aménagement d'aires de covoiturage intégrées aux pôles multimodaux, afin de renforcer les alternatives à la voiture individuelle.

Elle étudie les modalités d'accompagnement du développement de l'autopartage.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

La Région contribue à la transition énergétique à travers :

- le renouvellement du parc de véhicules du réseau ZOU!,
- le soutien à la mobilité locale propre dans les communautés de communes (aides à l'acquisition de véhicules à faibles émissions),
- le recensement et la promotion des services de « renoncement à la mobilité subie » (télétravail, mutualisation, services de proximité).



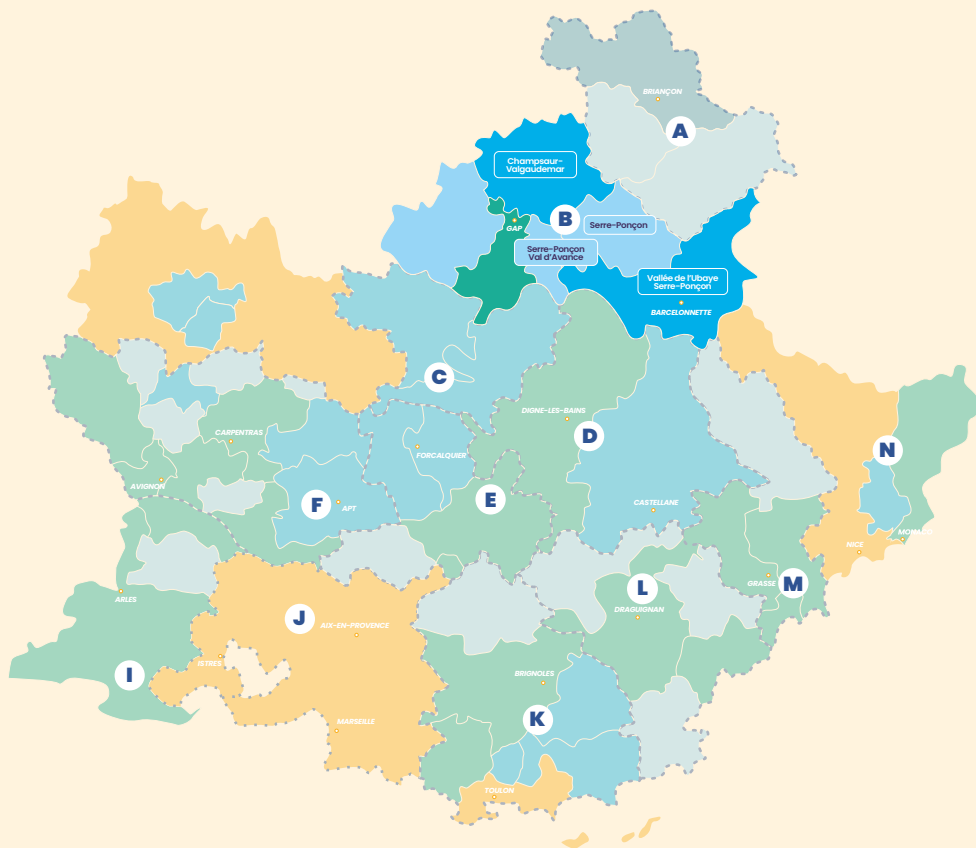
Renforcer la solidarité et l'accessibilité

Aux côtés des Départements, la Région met en œuvre les Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS) et applique une tarification solidaire sur son réseau.

Elle poursuit la mise en accessibilité des gares ferroviaires pour les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes à mobilité réduite (PMR).

Enfin, elle anime la Charte d'accessibilité du réseau ZOU! afin de garantir un transport inclusif pour tous.





Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

A

Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr